

A/R

Kinshasa, le 12 mai 2022

**Transmis copie pour information à/aux :**

- Son Excellence, Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo, Chef de l'Etat  
(Avec les hommages les plus déférents)  
PALAIS DE LA NATION  
Kinshasa/Gombe
- L'Honorable, Monsieur le Président du Senat ;
- L'Honorable, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;
- Son Excellence, Monsieur le Premier Ministre ;  
(Avec l'assurance de notre très haute considération)  
HOTEL DU GOUVERNEMENT  
Kinshasa/Gombe
- Son Excellence, Monsieur le Gouverneur de la Ville-Province de Kinshasa ;
- Monsieur le Président du Conseil d'Administration des Instituts Supérieurs Techniques, Artistiques et Technologiques ;
- Monsieur le Président de l'Ordre National des Architectes ;
- Messieurs les Membres du Comité de Gestion de l'Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme.  
(Tous) à Kinshasa

**A Son Excellence, Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire « ESU »  
à Kinshasa/Gombe**

**Concerne :** Déclaration des Professeurs architectes de l'Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme de Kinshasa/Gombe  
*Etat de lieu de la situation académique face à l'actualité*

**Excellence Monsieur le Ministre,**

Nous, corps des professeurs, architectes de formation, mieux identifiés en concerne, venons par la présente vous faire état de notre

*M. A. Pw. J.*

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
ESU  
Date : 13 MAI 2022  
N° Enreg. : 1776  
Par : BONBOLA

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
SERVICE COURRIER  
Reçu le : 13 MAI 2022  
N° : [Signature] Par : [Signature]

CAB. MIN. ESU  
DATE : 13 MAI 2022  
N° ENREG. : 1905  
Par : [Signature]

République Démocratique du Congo  
PRIMATURE  
Courrier reçu : 13 MAI 2022  
Sous le n° : 17486  
Heure : 10h30  
Paraphe : [Signature]

REP. DEM. DU CONGO  
ESU  
ISAU / CAB. DG  
DATE : 13 MAI 2022  
N° ENR. : 252  
PAR : [Signature]

plaidoirie en rapport avec le fonctionnement actuel de notre *Alma mater* et donner notre position quant à ce.

En effet, animateurs des cours fondamentaux pour la formation des architectes et des ateliers de projet, enseignement de base à l'Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme, nous reconnaissons et exprimons notre indéfectible attachement au *Vade-mecum* et rappelons que l'ISAU est un institut supérieur technique et artistique, voire scientifique, aux particularités d'enseignement et de professionnalisation rigoureuse, qui se caractérise notamment par :

- L'enseignement en atelier avec une capacité d'accueil raisonnable ;
- Une attention particulière à ces matières au moment des délibérations ; le passage est fortement conditionné par la réussite aux cours d'atelier dont l'enseignement est d'accompagnement ;
- La nécessité d'un suivi individuel de chaque étudiant, toujours en rapport avec la spécificité de l'enseignement qui plaide également pour un ratio étudiant-enseignant.

Dans les conditions actuelles, nous comptons six (6) salles d'atelier pour une capacité normale de 360 étudiants, alors que le nombre d'inscrits dépasserait les 3000 étudiants. Toutes choses restant égales par ailleurs, nous ne voudrions plus voir les étudiants qui dessinent dans les couloirs et à même le sol.

Partant, nous déplorons la dégradation et la mégestion dont est victime cet *Alma mater*, au travers d'une gestion calamiteuse des Comités de Gestion depuis une dizaine d'années. Relevons :

- Le manque de collaboration du Comité de Gestion avec le corps académique qui compte ce jour sept (7) professeurs et cinq (5) docteurs à la prise des décisions affectant le fonctionnement de l'école, surtout l'organisation des enseignements ;
- L'ignorance des personnes ressources dans le Comité de gestion ;
- La non considération de la *particularité* de l'enseignement de l'architecture ;
- La dévaluation (déconsidération) unilatérale des titres académiques décernés par l'ISAU (diplômes de licence en Architecture et en Urbanisme en lieu et place des diplômes d'Architecte et d'Urbaniste ;
- L'absence de considération des collaborateurs dans des correspondances non professionnelles ;
- Des délibérations interminables (infinies) ; la convocation d'un « *bureau spécial de délibération des réclamations* » après les sessions réglementaires (Point 8.2 à 8.5, *Vade-mecum*, 4<sup>ème</sup> édition) ; l'usurpation des attributions dévolues au jury (Article 51, *loc.cit.*) officiel par le bureau créé spécialement à cet effet, alors que le jury de délibération est souverain (Articles 46 et 92, *idem.*) ;
- L'immobilisme de la prime des enseignants malgré la croissance quasi exponentielle des effectifs des étudiants. Le ratio reste inchangé et seuls sept (7) mois sont payés pour l'année et le huitième souvent à coup d'insistance ;
- Le recrutement illimité des étudiants qui abondent et débordent de nos auditoriums limités par leur capacité d'accueil ;

- Le manque de maîtrise dans l'organisation des mémoires (Travaux de Fin de Cycle « TFC », Travaux de Fin d'Etudes « TFE » et des Sessions spéciales) qui se caractérisent par un chevauchement des épreuves ;
- La légèreté dans le déroulement des examens et des sanctions afférentes (Point 5.4, *op.cit.*) ;
- Le manque d'infrastructures adéquates pour une formation efficace des architectes et urbanistes ;
- Le déficit en personnel enseignant ;
- La mauvaise distribution de la charge horaire : le mi-temps pour certains enseignants avec une charge horaire excessive, la surcharge ou le déficit sur d'autres ;
- La pléthore du personnel administratif ;
- La rétention de l'information sur l'effectif réel d'étudiants frisant le manque de transparence sur les recettes réellement réalisées.

Ainsi, nous venons auprès de votre Autorité solliciter, au vu des responsabilités qui vous incombent, de clarifier la situation, et de convoquer les états généraux de l'Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme ; au mieux démettre l'ensemble du Comité de Gestion actuel par une reprise en mains par des « personnes ressources maisons » qui ont la maîtrise de l'organisation de la formation des architectes et des urbanistes.

En attendant de trouver une voie de sortie qui garantisse les intérêts et acquits de notre école, nous avons le regret de vous annoncer, **Excellence Monsieur le Ministre**, la suspension des enseignements à l'Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme de Kinshasa, « ISAU » en sigle. Nous vous demandons de doter l'ISAU des infrastructures appropriées à la formation de l'architecte et de l'urbaniste ; et ce, sous la direction d'un Comité de gestion responsable. Telle est la condition de reprise des enseignements.

Veillez agréer, **Excellence Monsieur le Ministre**, l'expression de nos sentiments patriotiques.

Pour le Corps des professeurs-architectes

<b>KANENE MUDIMUBANDU</b>	<b>Professeur</b>	<i>M. Kanene</i>
<b>TSHISWAKA NGALULA</b>	<b>Professeur</b>	<i>P/O Tshiswaka, WASHI</i>
<b>WEMBY LOFUDU</b>	<b>Professeur</b>	<i>Wemby</i>
<b>CHIRHALWIRWA MWILARHE</b>	<b>Professeur Associé</b>	<i>P.O. Chirhalwirwa</i>
<b>TAMBANI MUZITA</b>	<b>Professeur Associé</b>	<i>Tambani</i>
<b>WASHE TSHILUMBA</b>	<b>Professeur Associé</b>	<i>Washe</i>